

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Président de séance.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	7 Avril 2026
Membres en exercice	32	Date de publication	8 Avril 2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	31	Secrétaire de séance	Marie-France FABREGES
Membres absents (y compris les procurations)	1	POUR : 32	
Nombre de procurations	1	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (y compris les procurations)	32	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	X	CHOVA Audrey	X	JOURDAN Lucie	X	ORIVES Eric	X
BADIA Armand	X	CONDOR Alain	X	LEFRERE François	X	PALLOT Thierry	X
BARKATS Michael	X	D'IMPERIO Cédric	X	MARTIN Nicolas	X	RECULET Virginie	X
BONNET Georges	X	ETNA Sandra	X	MAZON Cédric	X	TERME Annie	X
BOUET Lynda	X	FABREGES M.France	X	MEJEAN Florian	X	TESTUD Jean Luc	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	MINJOLAT REY ci	Procuration à M MONIER	VALETTE Alain	X
CHAMBON Annie	X	GEIGUER Jacques	X	MONIER Magalie	X	VANDEVELDE Hélène	X
CHAPUIS Pierre	X	HOUETZ Marion	X	MOURARET Christine	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 24.2026

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 04.03.2026 :

En application de l'ordonnance N° 2021-1310 du 7.10.2021 et du décret d'application N° 2021-1311 du 7.10.2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le Président propose au conseil communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du dernier conseil communautaire dont chaque conseiller communautaire a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 04.03.2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 16 Avril 2026.
 Le Président de séance,
 Jacques GEIGUER.


